

À Roussieux, le 24 janvier 2015

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2015

Présents : GIREN Didier (Maire), BONNEVIE Sébastien, FERRAND Anne-Lise, JOUVE Gilbert, MILLOT Lukas, VOLLE Christiane.

Excusé : STERN André

La séance débute à 18h00 sous la présidence de M le Maire, Didier GIREN.

### Participation aux frais de scolarité :

Le Maire demande l'autorisation du conseil pour signer l'engagement de participation aux frais de scolarité des 3 enfants Millot-Forêt scolarisés à Rémuzat et à la Motte Chalancon.

Le conseil autorise M le Maire a signé. Une délibération est prise en ce sens.

### Points sur les subventions 2015 :

M le Maire rappelle que la commune a demandé et obtenu 2 subventions au département. 6675€ pour la construction d'un abri à Ordures ménagères et 4724€ pour l'aménagement de la place du village.

### Adhésion de la CCPR au syndicat A.D.N. :

M le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat vient d'adhérer au syndicat Ardèche-Drôme Numérique afin de déployer la fibre optique à la maison d'ici 2024. Comme le prévoit l'article 5214-27 du CGCT, cette adhésion est soumise à l'approbation des conseils municipaux. Le conseil municipal délibère favorablement à l'adhésion de la CCPR au syndicat A.D.N.

### Emplois communaux :

Le conseil étudie les diverses possibilités pour l'entretien et les petits travaux sur la commune.

Les ateliers espace vert de l'ESAT propose 3 tontes du cimetière et de la mairie pour 330€.

Les employés de la CCPR sont également disponible pour un coût horaire de 17€.

Une décision sera prise prochainement.

La séance est levée à 19h00

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX

## Compte-Rendu du Conseil municipal

### Séance du 20 février 2015

**Présents** : BONNEVIE Sébastien, GIREN Didier (Maire), JOUVE Gilbert, MILLOT Lukas, STERN André, VOLLE Christiane.

**Excusée** : FERRAND Anne-Lise.

La séance débute à 18h00 sous la présidence de M. le Maire, Didier GIREN.

Après avoir décidé des présences au bureau de vote de la mairie lors des élections départementales du 22 mars prochain et du 29 mars (s'il y a un 2nd tour), nous passons aux différents points de l'ordre du jour.

- **Patifiage**

Après un tour de table, la majorité s'exprime en faveur de la **non vente** de la moitié du patifiage à la commune de Chauvac qui en a fait l'offre d'achat.

- **Voirie**

Le maire rappelle que la *dotation* de la Communauté de Communes pour les *chemins d'intérêt communautaire* s'élève à :

**7637,95 € HT**

et que Denis Bertrand, envoyé par le département pour examiner, en sa présence ainsi que celle de S. Bonnevie, les chemins que nous voulions arranger a établi un devis de : **46884,25 €**  
ainsi comptabilisé :

1 - ***Chemin du Bourg*** : Bi-couche à partir de chez R. Agier jusqu'au tournant devant la maison de D. Guillaume + Bordures devant la maison de D. Guillaume pour éviter que les eaux de pluie ne se déversent dans son habitation + Comblement de l'affaissement situé à mi-chemin entre Agier et Guillaume, soit :

**5200,00€ TTC**

2 - ***Accès mairie et bergerie de Sébastien Bonnevie*** : Bi-couche depuis l'embranchement de la départementale D 316 jusqu'à la mairie et jusqu'à la bergerie avec consolidation des parties de la voirie qui s'affaissent en 2 endroits du chemin., soit :

**5400, 00 € TTC**

3 - ***Accès maison d'Hervé Bonnevie*** : 110 m de bi-couche avec comblement des divers trous, soit :

**4500,00 € TTC**

Le conseil décide d'accepter ces 3 devis et de faire ces travaux en 2015, la commune complétera le montant de la dotation à la ccpr par convention. Une délibération est prise en ce sens.

**4 – Chemin du Serre de la Ville :** 300 m de bi-couche (4600,00 €) + élargissement de la voie + Réfection du mur en pierres ( de 1,20 à 1,80m de H.), soit : **27000,00 € HT**

Ce dernier chemin pose de nombreux problèmes : d'abord le prix, puis le fait que la commune ne peut régler la construction du mur en pierres alors qu'elle ne l'a pas fait pour celui d'H. Bonnevie, enfin qu'il y a peut-être d'autres solutions envisageables. A. Stern remarque que le plus urgent est effectivement d'élargir la voie, puisque celle-ci s'effondre du côté de la propriété d'H. Bonnevie et qu'il convient de demander un **devis pour la construction d'un mur en béton** que L. Millot recouvrira en pierres quand il en aura le temps. L. Millot souligne qu'il ne veut pas de bi-couche et qu'il a décidé d'acheter un tracteur à 4 roues motrices, apte à résoudre les problèmes de déneigement dus à l'étroitesse de la voie

Ce devis n'est pas retenu pour l'année 2015.

- **Déneigement**

L. Millot nous informe qu'il veut acheter, (à ses frais) un petit tracteur à 4 roues motrices et qu'il veut bien faire le déneigement chez lui et au Bourg si la commune lui achète une lame ou une étrave, ainsi qu'un caisson pour le sel. S. Bonnevie note que la lame qu'il prévoit n'est pas assez grande et qu'il lui faut par ailleurs des chaînes. Le conseil décide d'allouer une somme de 2500€ pour du matériel de déneigement. Une délibération est prise en ce sens.

Si cette option est acceptée le déneigement de la commune pourrait se faire ainsi : S. Bonnevie déneigerait chez lui, chez ses parents et à la mairie, G. Jouve, lui se chargerait de Chauvel et Jargon, tandis que L. Millot dégagerait les voies étroites, chez lui, chez G. Ferrand et au Bourg.

- **Aménagement du local pour les ordures ménagères**

Le devis s'élève à :	<b>8558,00 € HT</b>
et la subvention accordée est de :	<b>6675,00 € HT</b>

- **Aménagement de la place**

Le devis s'élève à :	<b>6000,00 € HT</b>
et la subvention accordée est de :	<b>4524,00 € HT</b>

C. Volle propose qu'un samedi ou un dimanche de mars toute la commune se retrouve pour charrier des pierres à Pierre Molle. Ce jour-là un repas communautaire permettra de se retrouver tous. Aucune objection n'étant émise, L. Millot se propose pour demander l'autorisation de prélever les pierres à la garde de l'O.N.F.

- **Employés communautaires**

Le Maire confirme que les agents de la CCPR ont toutes les habilitations nécessaires à l'élagage en hauteur et la conduite d'engins. Il précise notamment que la CCPR met à disposition des communes qui passe une convention de mise à disposition des agents, un tracto-pelle et son chauffeur.

Le conseil accepte de prendre les agents communautaires et autorise le Maire a signé la convention. Une délibération est prise en ce sens.

La séance est levée à 20h30

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX

## Compte-Rendu du Conseil municipal

Séance du 16 mars 2015

**Présents** : GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, MILLOT Lukas.

**Excusé** : STERN André.

**Absent** : JOUVE Gilbert

La séance débute à 18h00 sous la présidence de M. le Maire, Didier GIREN.

### Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget:

Le Maire demande l'autorisation du conseil pour engager des dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des montants budgétisés en 2014.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité des membres présents.

### Point sur les subventions à budgétiser pour 2015 :

M le Maire présente les demandes de subventions, cotisations et adhésions que la commune a reçus. Après concertation, le conseil décide d'inscrire au budget les dépenses suivantes :

Adhésion à l'association des maires de la Drôme : 55€

Adhésion à l'association des maires du canton : 30€

Adhésion à l'association des maires ruraux de France : 100€

Adhésion à l'association « AVENTIC » : 83€

Abonnement au Journal des Maires : 92€

Subvention à « les amis de l'école de la motte chalancon » : 40€

Subvention à « les écoles de l'E.M.A.L.A. » : 30€

Subvention à « ADMR » : 30€

Subvention à « amicale des sapeurs pompiers de Rosans » : 20€

### Questions diverses :

Concernant le bornage entre le grand bois communal et la parcelle de Gilbert JOUVE, M le Maire précise que l'ONF a été mandaté par l'ancien Maire, Gilbert JOUVE pour le compte de la Mairie

M le Maire parle de l'adressage normalisé et précise que la CCPR embauchera un chargé de mission pour réaliser cette adressage. La commune devra choisir les noms des rues et quartiers.

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX

## Compte-Rendu du Conseil municipal

### Séance du 20 avril 2015

**Présents** : GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, VOLLE Christiane, JOUVE Gilbert

**Excusés** : STERN André, FERRAND Anne-Lise, MILLOT Lukas

La séance débute à 18h30 sous la présidence de M. le Maire, Didier GIREN.

#### 1 – **Demande de subvention Ecole de Rosans** : 300 €

Accordée à l'unanimité

#### 2 – **Questions diverses**

##### *\* Devis Plâtre mairie + rebouchage grosses fissures dans l'église*

D. Boudu des Pilles a donné un devis de 308 €. Lui demander qu'il amène un peu de peinture blanche pour repeindre au-dessus de la fenêtre de la mairie

Prévenir l'ESAT des Buissons qu'on ne les reprend pas pour l'entretien du cimetière : les 2 agents de la Communauté de Communes s'en chargeront désormais, et pour la 1ère fois, le 6 mai (vérifier si leur emploi du temps le permet)

##### *\* Chemin du Bourg*

J. Nivon, vice-président de la Communauté de Communes, responsable de la voirie et D. Bertrand, chargé de la voirie au Conseil général, sont venus sur le terrain le 7 avril pour valider leur avis. Désaccord de Daniel. Guillaume, riverain qui demande de revoir les propositions.

Autre problème : il semblerait qu'une partie de la route soit en indivision avec les 2 autres propriétaires de la bâtisse,

D. Bertrand est revenu avec son dessinateur. Ils nous demandent un relevé d'altimétrie que la mairie va commander à Géoventoux.

D. Guillaume ne veut pas laisser un bout de terrain si on ne met pas de l'enrobé, le bicouche lui semblant une aberration.

La mairie ne fera rien si le chemin n'appartient pas à la commune. D'autre part la Communauté de Communes, n'engagera pas de travaux sur des terrains privés !

**Le relevé d'altimétrie** demandé par la Communauté de Communes est mis à la **délibération du conseil municipal qui accepte à l'unanimité.**

##### *\*Devis Local Ordures ménagères*

Le devis de l'entreprise TIRAM est accepté pour ce local

##### *\*Devis Aménagement de la place*

Rappel : La subvention accordée par le Conseil général est de **6056,00 €**

Les dépenses (Cf les devis ci-dessous) sont de : **6144,29 €**

La différence, soit 88,00 €, sera prise en charge par la mairie. Aucune objection du conseil municipal.

<i>Récapitulatif des devis :</i>	<i>Etablissements Chaix (Bois)</i>	<i>994,63 HT</i>
	<i>Prov'Alp (Piquets)</i>	<i>117,46 HT</i>
	<i>Alibert matériaux anciens (table et bancs)</i>	<i>3900,00 HT</i>
	<i>Pépinières Roux (Végétaux)</i>	<i>1132,20 HT</i>
	<i>Total</i>	<i><b>6144,29 HT</b></i>

La séance est levée à 19h45

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 12 juin 2015

**Présents :** GIREN Didier, FERRAND Anne-Lise, MILLOT Lukas, VOLLE Christiane, JOUVE Gilbert

**Absents :** STERN André (excusé), BONNEVIE Sébastien (excusé, parti en alpage)

La séance débute à 18h30 sous la présidence de M. le Maire, Didier GIREN.

#### 1 – Statuts de la Communauté de Communes

Nouvelles compétences de la Communauté de Communes.

\*Par le biais du foyer laïc intercommunal de La Motte Chalancon, la Communauté de Communes est habilitée à accueillir les enfants de + de 6 ans, sans hébergement (soutien des activités de loisirs) 15 jours en août et à la Toussaint.

\*Pommerol est rajoutée dans le statut de la Communauté de Communes,

Vote. Personne ne s'abstient. Les nouveaux statuts sont adoptés.

#### 2 – Syndicat intercommunal de télévision, devenu départemental.

La mairie a reçu la facture d'adhésion pour 2014 et 2015. Mais la mairie avait noté sur une délibération antérieure qu'elle résiliait cette adhésion ; mais celle-ci est revenue de la préfecture sans que cette résiliation y figure. Le maire demande que l'on vote cette résiliation pour 2016  
Communauté de Communes

Vote : la résiliation est adoptée à l'unanimité.

#### 3 – Point sur les travaux de la commune

Les travaux sur le local d'ordures ménagères effectués par l'entreprise Tiram Hodrin sont déclarés terminés. Le conseil autorise le maire à clôturer la subvention.

Vote. Personne ne s'abstient

#### 4 – Préparation Subventions 2016

Tournée cantonale le 17 juin à 15 h

- \* Réfection des plâtres de l'église
- \* Fin de l'aménagement de la place -parking : panneaux, allée
- \* Aménagement de la place devant la mairie
- \* Réfection de la croix de Roussieux
- \* Panneaux pour les usagers sur les sentiers balisés
- \* Réfection du mur du cimetière
- \* Panneaux en bois pour indiquer les quartiers

- 5 **Autorisation du balisage par la Fédération française de randonnée pour le sentier de la Croix de Rousieux** ( voirie communale n°2)

Vote : 2 contre (G. Jouve et A-L. Ferrand  
3 pour : L. Millot, D. Giren, C. Volle

6- **G. Jouve fait remarquer que sur le mur du chemin communal qui mène à son domicile quelques pierres gélives tombent. Il y aurait une journée de maçon à prévoir pour le retaper.**

7 – **A-L. Ferrand souhaite se retirer d'Adventic** car cette dernière aurait décidé de faire un partenariat avec le PNR. D. Giren signale qu'aucun partenariat n'a été signé avec le PNR à l'heure actuelle. Malgré cela AGL Ferrand maintient sa décision. Au prochain conseil un nouveau délégué sera nommé.



Roussieux, le 11 septembre 2015

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 11 septembre 2015

**Présents :** GIREN Didier, MILLOT Lukas, VOLLE Christiane, JOUVE Gilbert

**Absents :** STERN André (excusé), BONNEVIE Sébastien (excusé, parti en alpage) FERRAND Anne-Lise,

La séance se passe sous la présidence de M. le Maire, Didier GIREN.

#### 1- 2 délégués PNR

1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la commune de Roussieux à désigner avant le 17 octobre. On attend d'être plus nombreux pour voir qui peut être intéressé. D. Giren veut bien être le titulaire. A suivre...

#### 2 – Retrait de la commune de Lemps du Syndicat des Eaux. SIDRESO en mai 2014

Le conseil accepte le choix de cette commune et vote à l'unanimité l'acceptation du retrait.

#### 3- Trésorerie

3 décisions modificatives

\* Syndicat départemental de Télévision. 2 années d'arriérés à régler soit 97, 91 € pur 2014 et 2015.. Ce règlement effectué, la commune s'enlèvera du syndicat.

Vote de l'ouverture du crédit de 97,91:€ à l'unanimité.

\* Déséquilibre des opérations d'ordre : au chapitre 041 - 2500 € sur le compte 2158  
au chapitre 21 + 2500 € sur le compte 2158

Vote à l'unanimité pour ce changement

\* Correction de la ligne 001

Votée à l'unanimité

#### 4 – Fermeture de la Trésorerie de Rémuzat

La mairie de Roussieux soutient, à l'unanimité la motion contre la fermeture présentée par tous les maires des anciens cantons de Rémuzat et La Motte

#### 5 – Groupement d 'achats : Convention.

La communauté des communes propose de faire bénéficier toutes les communes de la Comcom, de la convention passée avec JPG, offrant les frais de port gratuits et des réductions substantielles. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention qui 'engage pas la commune à acheter exclusivement à ce fournisseur.

#### 6 – Les devis

\* Subvention pour les plâtres de l'église

Le devis du plâtrier-plaquiste D. Boudou est de 5755 € TTC. 70 % de subvention. La commune n'aurait à régler que 1569€, Le conseil accepte le devis.

\* Subvention pour l'aménagement de la place 6500 € HT

2 bancs en pierre le long du mur de l'église + margelles	1060,00 € HT
1 table en bois+ 2 bancs classiques	899,00 € HT
1 terre végétale	300,00 € HT
corne broyée 10 sacs de fumier + paillage	162,50 € HT
mur	3990,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>6411,50,00 € HT</b>

\* Le columbarium 5770 HT

Acheter des loges en béton pour être sûrs que tout soit rectiligne.

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 9 octobre 2015

**Présents :** GIREN Didier, MILLOT Lukas, VOLLE Christiane, JOUVE Gilbert, STERN André, BONNEVIE Sébastien

**Absente :** FERRAND Anne-Lise,

La séance se passe sous la présidence de M. le Maire, Didier GIREN.

#### 1- Délégués PNR

1 titulaire : D. Giren

1 suppléant : L. Millot.

Adoptés à l'unanimité.

#### 2- Avenant à la convention à l'école de Rosans

200 € par enfant supplémentaire, pour les enfants inscrits en TAP. (Temps d'Aménagement Périscolaire) 4 enfants ( 2 Bonnevie + 2 Millot)

Adopté à l'unanimité

#### 3- Centre de loisirs sans hébergement de La Motte Chalancon

Il a bien fonctionné cet été et l'expérience est renouvelée pour 1 semaine à la Toussaint.

#### 4- Appel aux dons pour les sinistrés des Alpes maritimes.

Statut quo

#### 5- Schéma de mutualisation de la Comcom en dehors des compétences

Etat des lieux de ce qui est fait aujourd'hui (en janvier la Comcom de Rémuzat n'existera plus).

\* Groupement d'achats de fournitures de bureau

\* Entretien de l'éclairage

\* Mise à disposition d'agents

\* Mise en place de l'adressage des 14 communes.

En 2016, la moitié des communes les plus éloignées de la Comcom pourra être abonnée à la fibre optique (Cf. Compte rendu de la Comcom)

#### 6 – Projet de schéma de cohérence territoriale. SCOT

Bassin de vie pour prévoir le développement d'un territoire plus grand que la Comcom. : Drôme provençale + quelques communes d'Ardèche et Vaucluse. Cela implique la création d'un syndicat pour gérer ce SCOT

Proposition de création d'un TEPOS (Territoire à Energie Positive) : Plan énergie pour la réduction consommations d'énergie et pour développer les énergies renouvelables.

#### **7 – Projet d'évolution des EPCI à fiscalité propre.**

Proposition du Préfet de la Drôme du 6 octobre 2015 : nouveau schéma du département où il est proposé les 4 Comcom de la Drôme, nouvelle intercommunalité. Le préfet nous demande notre avis sur ce projet qui doit être voté le 31 mars 2016

#### **8 – Projet de fusion des 4 COMcom des Baronnie**

A délibérer avant le 17 décembre

Avis favorable à l'unanimité.

#### **9 – Projet de fusion des syndicats des rivières**

Pour le syndicat des rives avec une logique de « bassin versant »

Vote : 5 « pour »

1 abstention : G. Jouve

#### **10 – Rapport d'activité de la Comcom de Rémuzat**

D. Giren nous fait le compte-rendu des activités de al Comcom  
110 000 € de dépenses pour 114 000 € de recettes

#### **11- Point sur les subventions 2016 de la mairie**

* Columbarium	6783 € HT
* Phase 2 de l'aménagement de la place	6500 € HT
* Plâtre et enduits de l'église	5232 € HT

Le vote de ces subventions ne sera connu qu'en novembre

#### **12- Adressage**

Voies et numéros des maisons en suivant les normes. 2 solutions : métrique ou classique. A réfléchir. .

#### **13 – Travaux sur les chemins de Roussieux**

- \* Croix de Roussieux
- \* L. Millot
- \* La Jassine
- \* L'Auvergnas

Roussieux, le 13 novembre 2015

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX  
04 75 27 82 88  
mairie.roussieux@gmail.com

## Compte-Rendu du Conseil municipal

### Séance du 13 novembre 2015

**Présents :** BONNEVIE Sébastien, FERRAND Anne-Lise, GIREN Didier, JOUVE Gilbert, MILLOT Lukas, STERN André, VOLLE Christiane.

**Absent :** néant:

La séance débute à 20h 10 sous la présidence de M. le Maire, Didier GIREN.

#### 1 - Décision modificative n°5 - Dissolution du SIE : Syndicat Intercommunal d'Électrification

Ce syndicat est remplacé par le SDED

Il importe aujourd'hui d'attribuer les résultats de la dissolution entre les communes membres.

Roussieux doit intégrer +6,42€ au compte 001 et 233,04€ au compte 002.

Délibération votée à l'unanimité

#### 2 -Taxe d'aménagement

Délibération à voter avant le 30 novembre de l'année en cours pour fixer les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Le taux est à fixer entre 1 et 5 %. Le taux était fixé à 2 % les années précédentes. Cette année le conseil municipal décide à **l'unanimité de fixer le taux à 1 % pour l'ensemble du territoire communal.**

#### 3 -Noël 2015

Le montant des cadeaux de Noël de 30 € par enfant est maintenu.

Il est décidé que les enfants bénéficieront de cadeaux jusqu'au Noël de leur entrée en 6<sup>ième</sup>.

Le fait-on toujours à Chauvac ou l'organise-t-on à Roussieux et qui s'en occupe ?

La question sera posée à la mairie de Chauvac.

#### 4 - Comité des fêtes

Le Maire explique qu'il serait judicieux de relancer l'activité du comité.

Le maire veut bien subventionner le comité mais ne trouve pas opportun que le conseil s'occupe d'organiser des repas ou des festivités. Anne-Lise Ferrand et Sébastien Bonnevie qui sont dans l'actuel comité feront la liaison entre celui-ci et la mairie.

#### 5 -Déneigement 2015/2016

Cette semaine le matériel commandé a été livré. Rappel de ce qui a été convenu lors des conseils municipaux précédents : L. Millot déneige Bardin et le Bourg, avec le nouveau matériel (lame et épandeur conduits par son micro-tracteur personnel), G. Jouve s'occupe de Chovel et Prés Ronds et Grange Jargon (Pour cela il conserve cette année encore la lame communale). Sébastien Bonnevie déneige la mairie et l'Auvergnas. Des contrats de déneigement seront donc établis.

## **6 - Travaux réserve DFCI**

La DDT a des subventions pour entretenir les bassins DFCI. Les devis sont centralisés par la Comcom. Les travaux n'ont pas été fait à Roussieux, car le conseil municipal précédent n'a pas répondu et que l'accord du propriétaire n'avait pas été renvoyé.

Un nouveau programme démarre. Un devis pour que l'on puisse permettre le stationnement de 2 camions pompe, installer des panneaux et des flèches , soit 3340 € de travaux financés à 80 %. Pour cela, une convention doit être signée par le ou les propriétaires du terrain pour autoriser les travaux et transférer les responsabilités à la commune.

Le maire demande que la convention soit signée par les 5 propriétaires de l'indivision Jouve pour que nous puissions faire les travaux . A. Stern signale qu'il faut voir si l'assurance nous couvre bien dans une telle situation.

## **7 – Etat des travaux sur les chemins ruraux**

3 chemins ont été entretenu par Aubery. : le V.C n°1 (chemin de Lukas),

Le chemin de la Jassine (chemin rural non régularisé, non cadastré) et le V.C n°2 de la Croix de Roussieux. Les travaux étaient minimalistes avant l'Hiver, il faudra programmer de nouveaux travaux au printemps.

## **8 - Préparation d'une réunion publique sur le classement des chemins communaux**

Le travail de reclassement et déclassement des chemins de la commune se poursuit.

Le Maire précise qu'une réunion publique se tiendra prochainement, chacun pourra alors librement s'exprimer.

## **9 – Site Web**

Le Maire annonce qu'il travaille actuellement sur le site web de la commune. Il demande que chacun propose ou rédige du contenu. Le site sera en ligne très prochainement.

## **10 – Relais téléphonie et 3G**

Le Maire fait part d'un courrier reçu récemment, SFR annonce que le relais du Patfiage sera bientôt boosté de la 2G à la 3G.

La séance est levée à 22h00

Roussieux, le 11 décembre 2015

MAIRIE de ROUSSIEUX  
L'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX  
04 75 27 82 88  
mairie.roussieux@gmail.com

## **Compte-Rendu du Conseil Municipal**

### **Séance du 11 décembre 2015**

**Présents** : Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Ferrand Anne-Lise, Jouve Gilbert,, Stern André, Volle Christiane.

**Excusé** : Millot Lukas

Le conseil débute à 20h30

#### **1 ° - Décisions modificatives n°6.**

Suite à une erreur d'imputation il convient de mettre à 0 le chapitre 41 compte 2158 ainsi que le chapitre 040 compte 2158

*Décision votée à l'unanimité*

#### **2 ° - Autorisation de paiement SIDRESO (Syndicat de Défense des Rives de l' Aygues supérieure et de l'Oule)**

La participation aux frais de fonctionnement 2015, qui s'élève à 2 € par habitant, soit 46 €, n'étant pas votée au budget, le maire demande l'accord du conseil municipal pour la régler

*Décision votée à l'unanimité*

#### **3 ° - Signature de la convention Office du tourisme de Rémuzat**

Pour obtenir le classement de l'office de tourisme en catégorie 3 afin de bénéficier de subventions, cet OT a besoin d'accroître son rayonnement. Le maire propose de le subventionner, pour 2016, seulement, car en 2017 l'office de tourisme sera intercommunal et de donner 1 euro par habitant, soit 23 euros.

*Le maire est autorisé à signer la convention dès qu'il aura connaissance de l'arrêté mentionné à l'article 4 de la-dite convention*

#### **4 ° - Adressage normalisé sur la commune**

#### **5 ° - Tableaux de classement de la voirie communale**

Le maire présente l'avancée des travaux du géomètre,  
Il fait part au conseil du courrier de l'indivision Jouve, reçu le jour même, demandant le déclassement de tous les chemins ruraux bordant leur propriété. Le conseil en ayant pris connaissance délibérera ultérieurement.

#### **6 ° - Fuite sur la toiture de l'appartement communal**

Le locataire de l'appartement communal a fait constater au maire qu'une fuite de provenance inconnue abîme le plafond de la cuisine. Le maire ira voir avec le locataire l'origine de la fuite. A la suite des constatations, le conseil avisera.